



Wallonie mobilité infrastructure SPW

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DE WALLONIE (#2)

vers une cartographie consolidée entre
producteurs de données



C203

ONISYS COMPANY

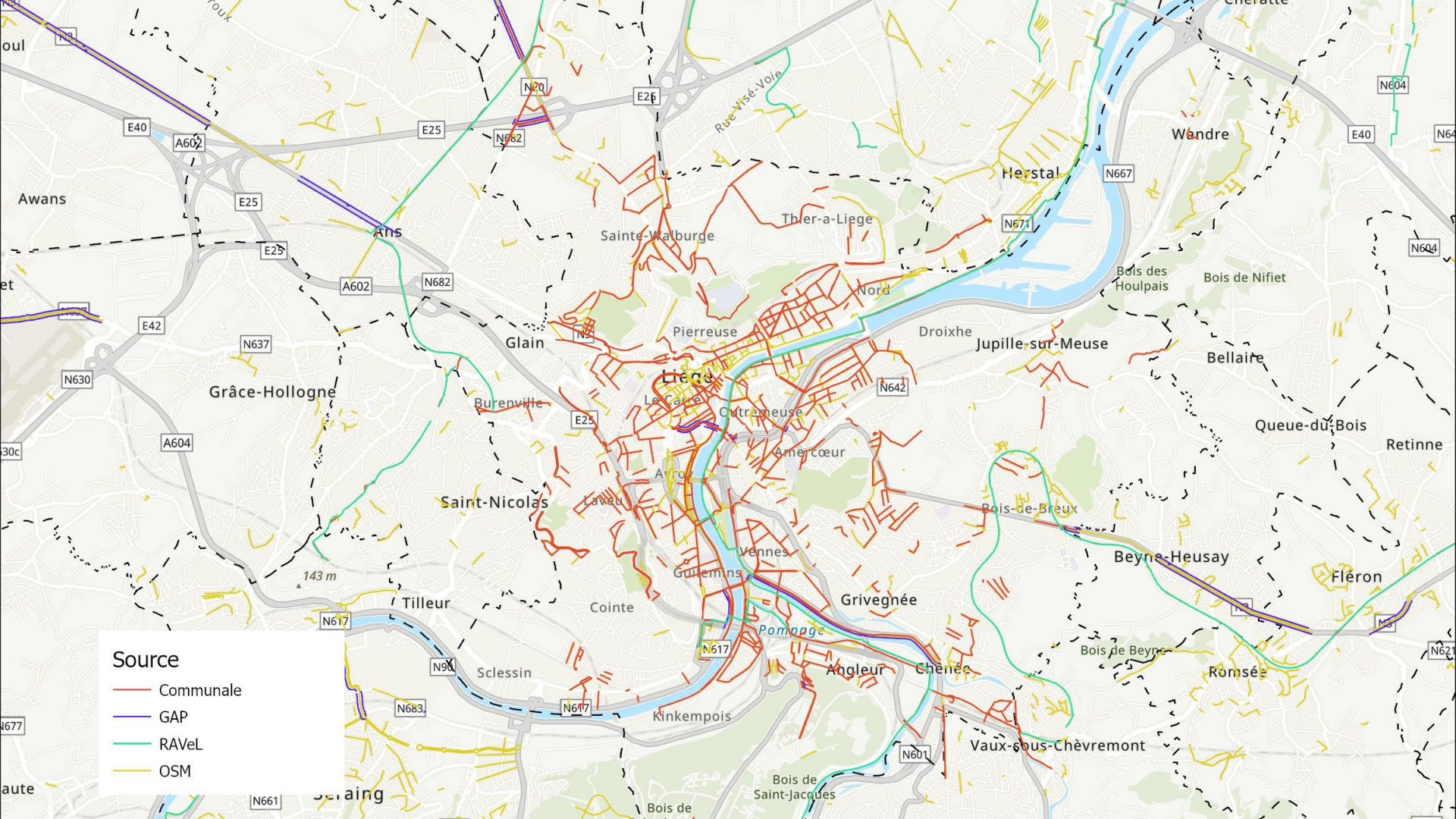
Chemin de la Haute-Montagne

Chemin de la Haute-Montagne

W2

Note importante

- Cette présentation a pour vocation d'exposer le schéma standard de données et les modalités de participation des communes dans la cartographie consolidée des aménagements cyclables.
- Celle-ci ne fait cependant pas foi car elle ne dispose pas du même niveau de détail et de complétude que le schéma standard lui-même.
- Pour toute application du schéma **se référer à la dernière version du schéma publié sur le Géoportail.**



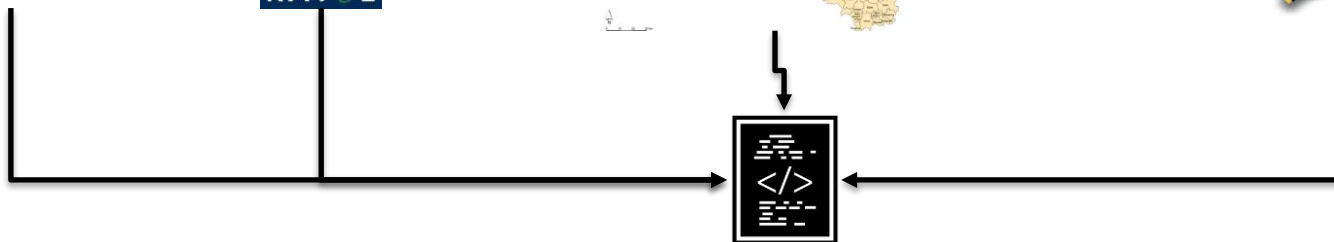
Source

- Communale
- GAP
- RAVeL
- OSM

UNE CARTOGRAPHIE CONSOLIDÉE

- Un schéma **standardisé** des aménagements cyclables
- Une base de données des aménagements cyclables **centralisée, harmonisée** et de **qualité**
- Sur **l'ensemble du territoire** wallon
 - tous gestionnaires/domaines confondus dont les communes
- Pour qui, pour quoi?
 - services publics (**monitoring, planification, gestion**)
 - citoyens (utilisation du réseau, notamment via des apps dédiées, opendata (odwb, osm), remontée des problèmes et incidents)

 Wallonie
infrastructures
SPW



⚠ Champs et domaines de valeurs différents

⚠ Eléments renseignés par plusieurs sources (=doublons)

⚠ Echelles d'exploitation différentes

⚠ Désaccords entre sources sur les valeurs renseignées (ou vs. Terrain)



AUTH



- ✓ Données « métier », « officielles », « authentiques »
- ✓ Exhaustives « sur leur domaine »
- ✗ Se chevauchent entre elles
- ✗ Qualités hétérogènes

OSM



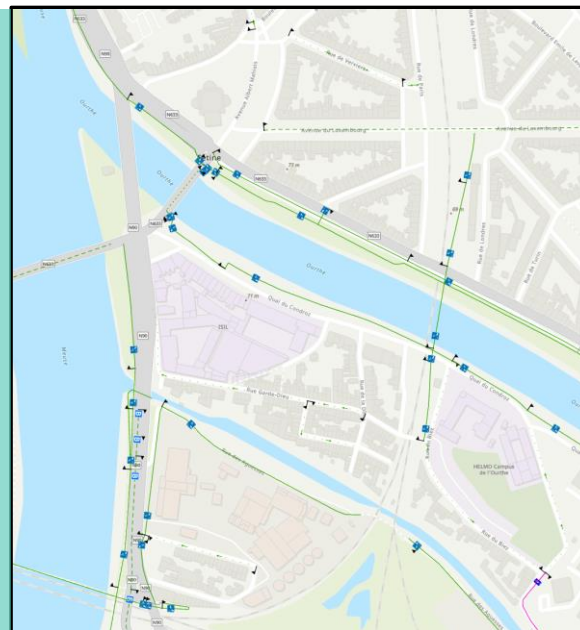
- ✓ Données « de terrain »
- ✓ Domaine « global »
- ✓ Unicité
- ✓ Qualité géométrique et topologique
- ✓ Accessible par tous
- ✗ Qualité sémantique hétérogène
- ✗ Incomplétude

AUTH

OSM

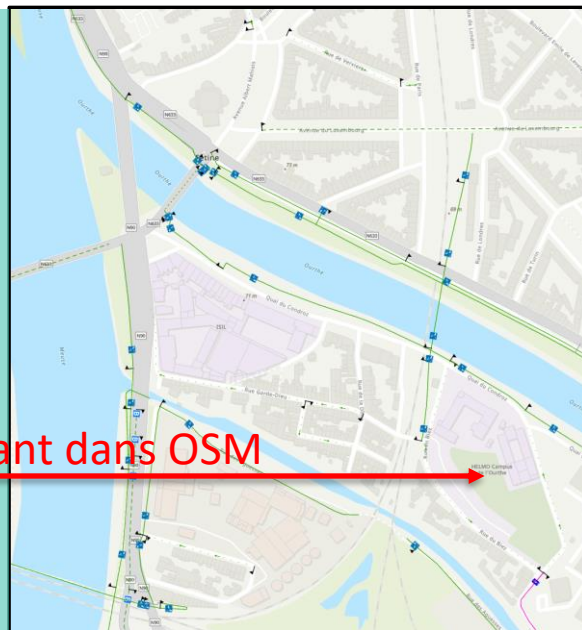
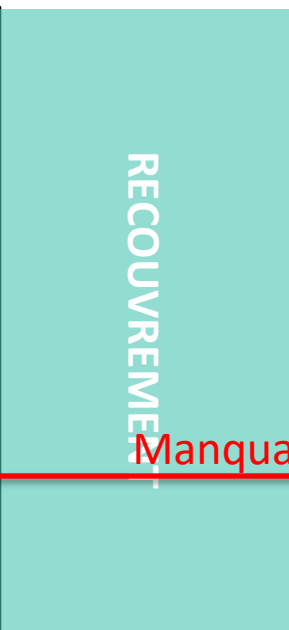


RECouvreMENT



AUTH

OSM

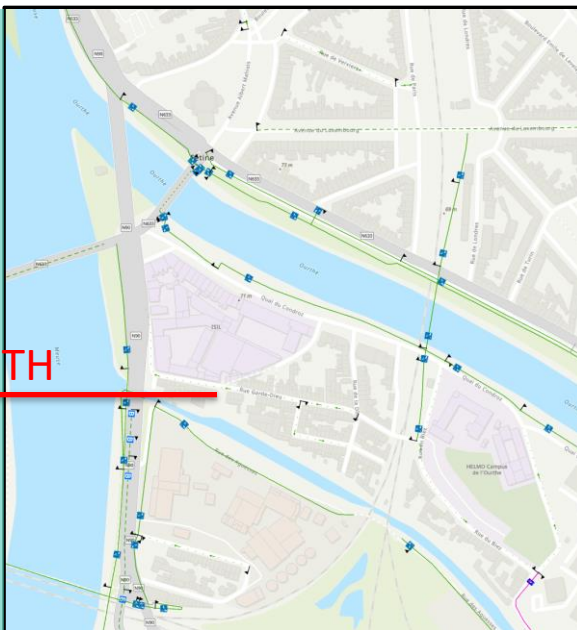


RECouvreMENT

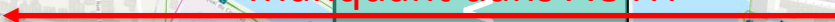
Manquant dans OSM

AUTH

OSM



Manquant dans AUTH






PARTICIPATION DES COMMUNES



Pourquoi participer?

- Pour connaître/planifier votre réseau cyclable 😊
- Obligation européenne 
 - règlement délégué (UE) 2017/1926
 - Via Geoportail  Via ODWB 
- Spécifiquement via le projet BDAC:
 - Fourniture d'une DB standardisée « de départ » issue  d'OSM, à valider/compléter
 - Identification des manquements/discordances avec « le terrain »  

Modalités

- Publication du **schéma** sur le Géoportail
- « **Embarquement** » de votre commune via formulaire
 - Convention de partage et de diffusion (licence)
 - Choix d'un modus operandi
 - Création d'un espace de partage de données
 - Invitation semestrielle à mettre à jour et transférer les données
- Trois modes:
 - Outils SIG propres + table de conversion 
 - Projet QGIS standardisé 
 - GIGWAL (*en projet*) 

	Outil propre 	QGIS et projet structuré 	GIGWAL 
Transfert des fichiers	Via SharePoint dédié au nom de la commune	Via SharePoint dédié au nom de la commune	Intégration aux systèmes du SPW
Récurrence d'envoi	Semestriellement une invitation à vérifier et transférer les données dans le SharePoint est adressée au point de contact.		Semestriellement une invitation à vérifier les données est adressée au point de contact. La mise à jour des données est cependant automatique et récurrente.
Formats des fichiers	Shapefile.shp (zippé en .zip) GeoPackage.gpkg File Geodatabase.gdb (zippé en .zip)	GeoPackage.gpkg	Automatique
Projection géographique	Les fichiers géographiques doivent être projetés en LAMBERT 2008 (A défaut le LAMBERT 1972 reste accepté)		Automatique
Nommage des fichiers	<p>Les fichiers shapefile zippés sont nommés :</p> <p>XXX_AC_lignes_vAAMMJJ pour les éléments linéaires</p> <p>XXX_AC_points_vAAMMJJ pour les éléments ponctuels</p> <p>Les gpkg, et gdb zippés sont nommés XXX_AC_vAAMMJJ et leurs classes d'entités AC_lignes et AC_points</p> <p>où XXX est le nom de la commune, où AAMMJJ est la date représentative du jeu de données en commençant par les deux chiffres de l'année, les deux chiffres du mois, les deux chiffres du jour (complétés par des 0 sous la dizaine), où les espaces sont remplacés par des « _ » et sans accents ou caractères spéciaux.</p>		Automatique
Table de conversion	Obligatoire Elaborée en collaboration avec le SPW	Implicite	Automatique



(en projet)



LE SCHEMA STANDARD DE DONNÉES

Typologie basée le code de la route



Typologie d'abord basée sur les signaux

Pour définir le type d'aménagement cyclable en présence, on se réfèra :

- d'abord à la signalisation verticale,
- puis horizontale.

En l'absence de signalisation, par exemple une route bloquée par un bloc de pierre, on utilisera par défaut le type « **Chemin réservé** ».

Nous recommandons cependant l'installation de la signalisation ad hoc   

Signalisation

D7



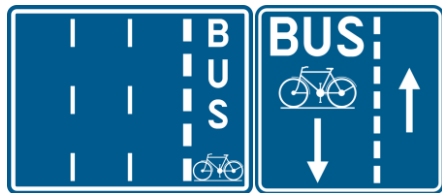
D9



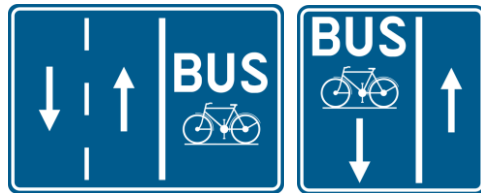
D10



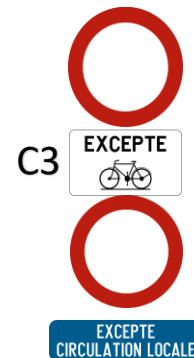
F99abc



F17

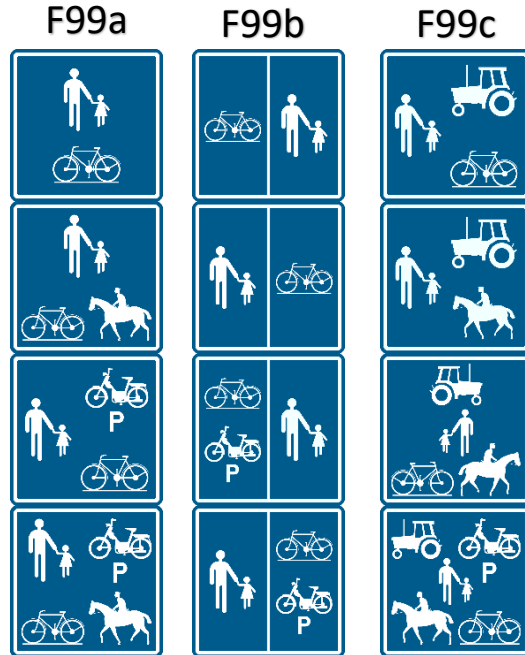


F18



C3

Accessibilité



- aux vélos,
- aux piétons,
- aux chevaux,
- aux voitures,
- aux motocyclettes,
- aux speedpedelec,
- aux agriculteurs,
- aux cyclomoteurs classe B,
- aux bus

- Accès interdit
- Accès toléré
- Conçu pour l'utilisateur

Praticabilité

SI l'aménagement est un chemin ou un sentier dédié aux piétons, vélos, chevaux (F99), la praticabilité **DOIT** être au moins intermédiaire pour entrer en compte dans la base de données

Excellent



Bon



Intermédiaire



Mauvais

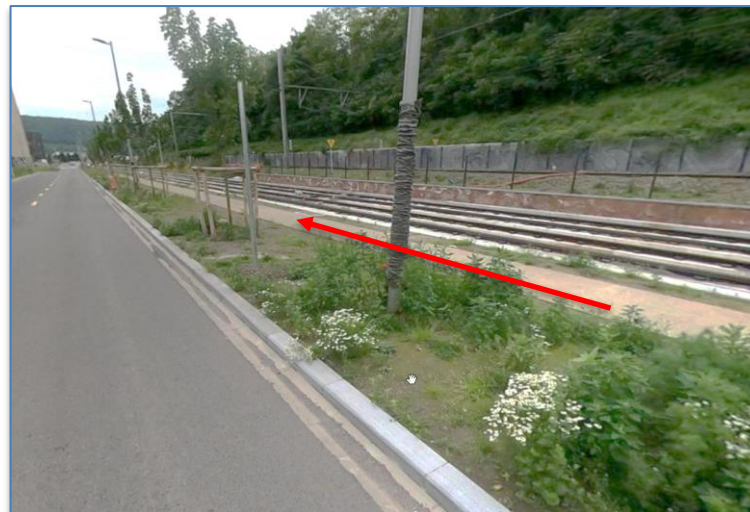


Sens unique de l'aménagement cyclable

Bidirectionnel



Unidirectionnel



Type de séparation entre l'aménagement et la voirie principale

31/01/2025
21



Ligne blanche



Massif végétal



Bordure en saillie



Bordure même niveau



Délimiteur



Barrières



Potelets



Glissières/jersey



Terre-plein



Pas de séparation



Matériau de revêtement



Hydrocarboné (coloré) Béton (coloré)



Pavés béton



Pavés naturels



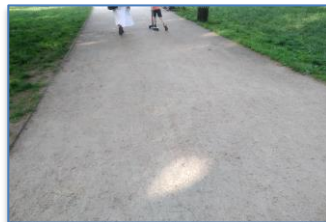
Métal



Bois



Terre



Compacté



Bibandes

Autres champs « caractéristiques physiques »

- **Vitesse** maximale autorisée sur la chaussée principale
- Largeur de **séparation** entre l'aménagement et la voirie (en mètres)
- **Largeur** de l'aménagement (en mètres)
- **Ségrégation** cyclopiétonne (Oui/Non)
- Appartient au réseau **RAVeL** (Oui/Non)
- **Niveau** relatif dans le cas où un aménagement surplombe un autre
- Aménagement traversant un **pont** (Oui/Non)
- Aménagement traversant un **tunnel** (Oui/Non)
- Présence **d'éclairage** (Oui/Non/Du coucher au lever du soleil/Automatique)

Autres champs « administratifs »

- Organisation responsable de la **gestion** de l'aménagement ★
- Organisation **propriétaire** de l'aménagement ★
- Date de **début de validité**, à partir de laquelle l'objet existe dans la source (date de construction, ou date de la nouvelle version de l'aménagement) ★
- Date de **mise en service** ★
- Date de **dernière rénovation**
- Date de **dernière vérification** des attributs de l'objet
- **Nom** de l'aménagement. Le plus souvent, le nom de la rue ou de la ligne ravel par exemple.
- Nom abrégé
- **Commentaires**



Démarche de digitalisation



Échelle d'exploitation



• 1/500^e

Axe de digitalisation



Sens de digitalisation



- Pour les aménagements **bidirectionnels**, dans le sens croissant du bornage s'il est existant, si non dans un des deux sens.
- Pour les voies et aménagements **unidirectionnels**, dans le sens de circulation
- Pour les **SUL**, dans le sens de circulation autorisé seulement aux vélos.

Aménagements « mixtes »



On digitalisera chaque aménagement de manière indépendante **en répétant la géométrie**

Segmentation physique des objets



- Chaque objet doit comporter des caractéristiques **homogènes**. Dès lors, dès qu'une de ses caractéristiques change (par exemple : un changement de revêtement), l'objet doit être segmenté.
- On peut considérer que le changement de caractéristique est **non significatif s'il est inférieur à 25m**.

Segmentation administrative des objets



- Les bases de données **communales** doivent relever du territoire communal et il convient donc **d'interrompre leur cartographie aux frontières administratives des communes.**
- Les données **supra-communales** sont bienvenues mais doivent être découpées aux frontières des communes

Éléments ponctuels

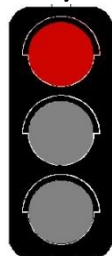


ZAC



Traversée

B22/23



Potelet



Ecluse



Bloc



Obstacles

Barrière (chicane) vélo



Portique




SUITES



Suites dès janvier 2025

- Publication du schéma standard
- Mise en production dans l'infra du SPW
- Embarquement des communes via un formulaire
 - Convention de partage et de diffusion (licence)
 - Choix d'un modus operandi
 - Création d'un espace de partage de données (sharepoint)
 - Première transmission de données (puis récurrence 6 mois)
- Publication de différentes thématiques sur le géoportail

VOS QUESTIONS

Poser une question dans la discussion 

Prendre la parole 